

**Environnement**

**Objectifs**

**Protection**

**Respect**

**Amélioration continue**



*Pont, Aurell y Armengol*

# Politique Environnement

## **Environnement Pont, Aurell y Armengol**

Engagement de développer et mettre en œuvre un système de gestion de l'Environnement pour contrôler et minimiser l'impact environnemental de notre activité.

Engagement d'impliquer, de former et responsabiliser les personnes qui composent l'Organisation pour qu'elles respectent, partagent et mettent en œuvre le système de gestion environnementale, qu'il s'agisse d'employés, de fournisseurs ou de sous-traitants.

## **Objectifs Pont, Aurell y Armengol**

La Direction Générale s'engage à définir des Objectifs d'Environnement cohérents avec cette politique et à revoir périodiquement le système afin d'en assurer l'efficacité.

Pour cela, il faudra prendre en compte tous les aspects environnementaux importants et leurs impacts dans une perspective de cycle de vie tout en prenant en compte la fin de vie du produit.

## **Protection Pont, Aurell y Armengol**

Renforcer le développement des activités afin de causer un impact environnemental minimum, ainsi que prévenir, contrôler et minimiser les risques de pollution de l'Environnement que notre activité génère sur son périmètre d'activité.

Faire une consommation et gestion responsables des ressources naturelles, une gestion durable de la qualité de l'air et de l'eau, promouvoir l'efficacité énergétique, prioriser la réutilisation et la valorisation des déchets, minimiser l'utilisation de produits dangereux et réaliser un contrôle efficace des émissions de GES.

## **Respect Pont, Aurell y Armengol**

Respecter la Législation et Réglementation environnementales applicables aux activités, produits et services, ainsi que tout autre engagement souscrit volontairement par l'Organisation.

## **Amélioration continue Pont, Aurell y Armengol**

La Direction Générale s'engage à doter de ressources humaines, techniques et organisationnelles afin d'améliorer, de façon continue, l'efficacité du Système de Gestion de l'Environnement et de tous les processus qui y interagissent, impliquer nos fournisseurs et sous-traitants, visant à réduire l'impact environnemental de nos opérations et à privilégier l'utilisation de ressources durables et d'énergies renouvelables.

Les lignes directrices d'actions qui émergent de la Politique Environnement sont reprises dans le Manuel de Systèmes de Gestion.



La Direction, 19 janvier 2024